

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU JEUDI 22 FÉVRIER 2018**

- **Etaient présents** : Norbert NAUDIN, Pierre GUEGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY.

---

- **Absents avec pouvoir** : Thierry MAHEO pouvoir à Pierre GUEGAN.

---

- **Absent excusé** : -

---

- **Absent** : -

---

- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

---

- **La séance est ouverte à 20h30**

---

- **Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN

▪ **Modifications sollicitées par monsieur le maire** : Ajout de la communication sur les marchés publics, approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour** :

*Intervention du S.D.I.S.S. concernant les nouvelles réglementations*

### **Délibérations** :

#### **Dossiers intercommunaux** :

Election des 5 membres de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile : adhésion directe des communes membres de la Communauté de Belle Ile au Syndicat Départemental de l'Energie du Morbihan.

#### **Dossiers communaux** :

#### **FINANCES** :

- **Tarif 2018** :
  - Centre d'accueil
  - Salle « Sarah Bernhardt »
  - Port
  
- **Budget principal** :
  - Avenant salle Sarah Bernhardt
  - Contrat de maintenance photocopieur
  - Contrat de Maintenance SOCOTEC : Contrôles des bâtiments publics : électricité, sécurité incendie, gaz, désenfumage, SSI.
  - Effacement de réseaux - Convention FT Câblage :
    - ⚡ impasse Coste Ker
    - ⚡ route de Bordary
  
- **Budget pot** :
  - Durée d'amortissement des mûles E et O
  - FINANCEMENTS : Mur de soutènement - dépôt dossier DETR

#### **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES** :

- Ajout de Madame Marie-Pierre GALLEN à la Commission Agricole

**CONSULTATION DE LA COMMUNE** : projet de ferme éoliennes flottantes Groix et Belle-Ile

#### **Informations** :

#### **Questions diverses** :

### **1 - ELECTION DES CINQ MEMBRES DE LA C.L.E.C.T. (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES) (DÉLIBÉRATION N°2018-007)**

Monsieur Le Maire sollicite son Conseil Municipal pour élire 5 élus communaux représentant la commune de SAUZON au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les cinq élus suivants sont candidats et élus à l'unanimité :

- Madame Marie-Pierre GALLEN
- Monsieur Yves LOYER
- Monsieur Léopold LAMBOTIN
- Monsieur François-Xavier COULON
- Monsieur Norbert NAUDIN

### **2 - REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE-ILE (DÉLIBÉRATION N°2018-008)**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du 29 janvier 2018 reçu le 5 février 2018 ayant pour objet la notification de la délibération n° 18-002-BI (PJ JOINTE) approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer.

Cette révision des statuts intervient à la demande du Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan, afin d'ouvrir la possibilité à la Commune d'intégrer le Syndicat, de désigner ses propres représentants et d'entériner l'adhésion directe des communes membres de la Communauté des Communes de Belle-Ile-en-Mer au Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan.

Les compétences suivantes ont été supprimées des statuts de la Communauté de Communes :

#### **2 – Electricité : compétence transférée à Morbihan Energie**

- a- Missions relatives à l'exercice du pouvoir concédant et à la maîtrise d'ouvrage, englobant également la production de proximité et les opérations de maîtrise de la demande.
- b- Activités accessoires :
  - Production d'électricité : possibilité n'excluant pas la réalisation et l'exploitation de telles installations par d'autres collectivités, y compris les communes adhérentes
  - Travaux sur les réseaux câblés

#### **3 – Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public : compétence transférée à Morbihan Energie**

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération portant modification des statuts, pour se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts (2 abstentions, 12 avis favorables).

### **3 - TARIFS CENTRE D'ACCUEIL 2018 (DÉLIBÉRATION N°2018-009)**

Après étude de la commission de finances du 21 février 2018, monsieur le Maire sollicite son Conseil Municipal pour définir les tarifs nécessaires à la gestion du centre d'accueil. Le centre d'accueil appelé « L'Escal » avant que la Commune n'en reprenne la gestion sera dorénavant appelé « Centre d'Accueil Willaumez » décision prise à la majorité 13 voix pour et 1 abstention. Un petit rappel historique : Fils d'un simple soldat Jean Baptiste Philibert WILLAUMEZ naquit le 17 août 1761 à LE PALAIS puis fut élevé à SAUZON lorsque ses parents achetèrent une maison située près de l'ancien cimetière. En 1777, il embarque comme pilotin sur « le Bien Aimé » vaisseau du roi Louis XVI. Grâce à son intelligence et son esprit de décision, il gravit tous les échelons... Napoléon le fit comte d'empire et lui donna le commandement de l'escadre de Brest en 1807... L'Amiral Willaumez fut nommé pair de France et Grand Croix de la légion d'honneur par le roi Louis Philippe. Il mourut à SURESNES en 1845.

La gestion du centre d'accueil sera effectuée sur le budget camping, les recettes seront soumises à la TVA à 10%, les tarifs énoncés sont TTC, la TVA devra être déduite.

#### **TARIFS 2018 (Taxe de séjour de 0.50 € par personne majeur et par jour non comprise)**

<b>CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ</b>						
	Tarifs Nuité 2018 HT	Tarifs Nuité 2018 TTC	Tarif semaine (7 jours) 2018 HT	Tarif semaine (7 jours) 2018 TTC	Tarif Mois (30 jours) 2018 HT	Tarif Mois (30 jours) 2018 TTC
Chambres 2 lits superposés + douches et WC communs	31,50	35,00	198,00	220,00	801,00	890,00
Chambre 2 lits côte côte + douche et WC privés	39,60	44,00	252,00	280,00	1 008,00	1 120,00
Chambre 5 lits + douches et WC privés	69,30	77,00	436,50	485,00	1 764,00	1 960,00
Studio 1 lit double + 2 lits simples + cuisine, douches, WC privés	54,90	61,00	346,50	385,00	1 399,50	1 555,00
<b>Caution</b>	50,00		400,00			

Tarif Groupe	de 15 à 25 p	de 26 à 35 p	plus de 35 p
% de réduction sur le séjour	5%	10%	15%
<b>Caution</b>	400,00		

<b>Tarif Draps</b>	
Couchage 1 place	7,00
Couchage 2 places	9,40

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté (13 pour, 1 abstention), approuve les tarifs proposés.

Le Conseil Municipal soulève le point de l'acceptation ou non des animaux. Après vote (1 oui, 5 abstentions, 8 contre), le Conseil Municipal décide de ne pas accepter les animaux dans cette structure d'accueil collective.

Pour terminer, monsieur le Maire donne lecture d'un nouveau projet de contrat.. Ce projet de contrat devra être réétudié.

Période d'ouverture : monsieur Matel demande à monsieur le Maire de préciser les périodes d'ouverture du centre afin de profiter de la fermeture hivernale pour envisager des travaux de rénovation. Réponse de monsieur le Maire : Un bilan sera fait en novembre pour envisager ou non une fermeture hivernale.

Elus référents : Lors de la commission de finances du 21/02/18, il a été évoqué de nommer 2 élus référents volontaires pour épauler l'exécutif sur la gestion du centre. Madame Isabelle VILLATTE et Monsieur Baptiste MATEL se sont portés volontaires pour assurer cette tâche.

### **4 – TARIF SALLE SARAH BERNHARDT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les tarifs proposés ont été étudiés en prenant pour référence ceux pratiqués pour la salle Arletty de LE PALAIS et la salle des fêtes de BANGOR. Il s'est avéré que cette grille tarifaire n'était pas parfaite et méritait une réflexion plus approfondie. Il a été décidé d'en reporter le vote à la prochaine séance.

### **5 - TARIFS PORT 2018 (DÉLIBÉRATION 2018-010)**

Conformément à la décision de la commission de finances, monsieur le Maire propose de reconduire la grille tarifaire 2017. Madame Régine Kerviel et monsieur François-Xavier COULON ont été désignés élus référents pour étudier et revoir de façon globale la grille tarifaire en vue des tarifs 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la reconduction des tarifs 2017 en 2018 (annexe 1), et la grille de réduction / supplément (annexe 2) joints à la délibération

### **6 - AVENANTS – MODIFICATION DE MARCHE (M.M.) SALLE SARAH BERNHARDT - MM N°17 : LOT 07, MM N°18 : LOT 05, MM N°19 : LOT 10, MM N°20 : LOT 11, MM N°21 : LOT 09 (DÉLIBÉRATION N°2018-011)**

Monsieur le Maire rappelle le montant du marché approuvé et retenu en séance du 14 décembre 2016, marché de base H.T. : 111 412,25 €, les modifications de marché précédemment décidées :

- o n°1 à 5 portant le marché global H.T. à 780 662.23 €,
- o n°6 à 9 portant le marché global H.T. à 780 183.05 €,

- o n°10 à 14 portant le marché global H.T. à 793 172.86 €,
- o n°15 à 16 portant le marché global H.T. à 795 577.97 €.

Il donne la parole à monsieur Pierre GUEGAN, Adjoint en délégation des travaux. Ce dernier expose les ajustements de travaux proposés aux dernières réunions de chantier et les conséquences sur le marché.

**Objet de la modification de marché :**

Ajustement du marché aux décisions de modifications techniques évoquées en réunion de chantier.

**MODIFICATION DE MARCHE N°17 à 21 AU MARCHE DE TRAVAUX :**

<b>Modification de Marché N°17 - LOT 07 :</b> LE BEL	+ 242.80 €
<b>Modification de Marché N°18 - LOT 05 :</b> NOBELLE CREATION	+ 5 576.61 €
<b>Modification de Marché N°19 - LOT 10 :</b> MISSEWARD QUINT	+ 586.50 €
<b>Modification de Marché N°20 - LOT 11 :</b> LAUTECH	+ 930.92 €
<b>Modification de Marché N°21 - LOT 09 :</b> ISOTISS	- 9 716.00 €

**Un montant total des modifications de marché en diminution de 2 379, 17 € en résulte.**

Le montant total du marché de travaux passe de 795 577.97 € à 794 845,91 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications de marché présentées et charge monsieur le maire de signer les documents « modifications de marché N°17 à 21 » à notifier à chacune des entreprises, en pièces jointes.

**7 - CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR AVEC LA SOCIETE MEDIA BUREAUTIQUE (DÉLIBÉRATION N°2018-012)**

Suite à l'acquisition d'un copieur « RICOH MPC 3004 », la société Média Bureautique propose un contrat de maintenance de 22 trimestres (5.5 ans) aux conditions suivantes :

- Forfait fixe annuel de maintenance : 200,00 € HT
- Coût à la page noir et blanc : 0,005 € HT
- Coût à la page couleur : 0,045 € HT

Les frais de déplacement du technicien sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise et charge monsieur le Maire de signer le contrat joint en ANNEXE.

**8 - EFFACEMENT DE RÉSEAUX – CONVENTION FT – CÂBLAGE :**

→ **IMPASSE COST E KER**

→ **RROUTE DE BORDERY**

Monsieur le maire informe les élus des deux conventions ORANGE pour la prestation d'enfouissement de l'artère ORANGE :

→ **IMPASSE COST E KER :**

	Montant	
	COMMUNE	ORANGE
<b>Génie civil</b>		
• Prestations ingénierie		2 625,05 €
• Participation d'ORANGE		
Matériel génie civil		1 147,92 €
<b>Câblage</b>		
• Étude, ingénierie, réception,		
Mise à jour documentation	148,61 €	676,99 €
• Dépose de l'aérien, pose en souterrain	595,01 €	2 710,59 €
• Matériel de câblage	126,14 €	574,66 €
Prise en charge respective H. T.	879,76 €	7 735,21 €
TVA	0 €	
Montant TTC dû par la Commune	869,76 €	

→ **ROUTE DE BORDERY :**

<b>Génie civil</b>		
• Prestations ingénierie		2 052,60 €
• Participation d'ORANGE sur matériel		
génie civil		636,68 €
<b>Câblage</b>		
• Étude, ingénierie, réception, mise à jour		
de la documentation	102,17 €	465,43 €
• Dépose de l'aérien, pose en souterrain	409,07 €	1 863,53 €
• Matériel câblage	86,72 €	395,08 €
Prise en charge respective HT	597,96 €	5 413,32 €
TVA	0 €	
Montant TTC dû par la collectivité		
à ORANGE	597,96 €	
Soit un TOTAL de	1 477,72 €	13 148,53 €
	pour la Commune	ORANGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve les deux conventions et charge Monsieur le Maire, de les signer.

**9 - DUREE D'AMORTISSEMENT DES MOLES EST ET OUEST (DÉLIBÉRATION N°2018-014)**

Vu l'obligation d'amortir les biens figurants à l'actif des ports,

Il est rappelé que « l'amortissement est la constatation comptable d'une dépréciation de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage du temps, du changement technique ou de tout autre cause ».

L'amortissement consiste à étaler la valeur des biens sur la durée probable de vie.

La traduction comptable est la suivante :

- Un mandat de paiement au compte 68 (section de fonctionnement)

- Un titre de recettes d'un montant identique au compte 28 (section investissement), il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire

Vu la délibération n° 2000/94 du conseil municipal du 20 décembre 2000 décidant de procéder à l'amortissement des biens suivants par un amortissement linéaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 sur les biens acquis en 2000 et après :

- Logiciel informatique : 2 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Matériel de transport :
  - \* Pneumatique : 3 ans
  - \* Véhicule : 8 ans
  - \* Moteurs : 2 ans
- Matériel de mouillage : 5 ans
- Matériel classique : 8 ans
- Mobilier : 10 ans

Vu la délibération n°2007-2 du conseil municipal du 30 janvier 2007,

- décidant de procéder à l'amortissement des infrastructures du port figurant à l'actif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, à savoir : les travaux de création, d'extension et de grosses réparations se rapportant aux ouvrages et équipements suivants:
  - Chenaux d'accès maritimes, plan d'eau des avant-ports et bassins
  - Ouvrages de protection des ports contre la mer,
  - Ecluses d'accès
  - Ouvrages d'accostage, tels que quais, appontements et cales, ainsi que les terre-pleins en bordure de ces ouvrages,
  - Engins
  - radoub
- Décidant d'amortir l'ensemble sur une durée de 30 ans,
- Décidant la reprise des subventions correspondantes aux biens sur la même durée que l'amortissement du bien.

Vu la délibération 2007-17 du conseil municipal du 5 mars 2007, sur avis du conseil portuaire décide de porter à 50 ans la durée d'amortissement des infrastructures et porter à 50 ans la durée de reprise des subventions correspondantes,

Vu la délibération n° 2010-024,

- décide d'amortir les biens cités dans la délibération n° 2010/94 acquis avant 2000 dans les mêmes conditions de durée à compter de l'année 2010
- décide de procéder à l'amortissement des biens suivants aux durées définies :
  - Bâtiments : durée 25 ans
  - Constructions modulables : durée 10 ans

Vu la délibération n° 2011-41 définissant la durée d'amortissement du moteur de la barge à 10 ans (durée classique 2000 h : port 100 h /an)

Vu la délibération n° 2014-086 décidant :

- De porter pour les travaux du Chemin du Hallage la durée d'amortissement de 50 ans précédemment définis à 25 ans,
- Que le conseil municipal sera sollicité sur chacun des nouveaux travaux, afin d'adapter au mieux la durée d'amortissement,
- Que l'amortissement se pratique dès le mois suivant l'acquisition ou fin de travaux

Considérant que les travaux des môles Est et Ouest sont terminés et ont intégrés dans leurs comptes définitifs au 31 décembre 2017,

Madame l'adjointe aux finances, au lieu de la durée de 50 ans préalablement définie, propose d'amortir ces travaux, ainsi que les subventions sur une durée de 30 ans,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

## **10 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2018 DOSSIER PRIORITAIRE N° 1: MUR DE SOUTÈNEMENT BASSIN DE PEN-PRAD (DÉLIBÉRATION N°2018-015)**

Monsieur le maire rappelle les quatre sites situés dans la concession portuaire touchés par les intempéries en 2013/2014 pour lesquels le fond intempéries a été sollicité (chemin du hallage, mur de soutènement, môles Est et Ouest, et digue embarcadère). Seuls les trois derniers ont été retenus au titre de ce fonds. Pour raison technique et financière, il a été décidé de restaurer les môles avant le mur de soutènement. Les môles EST et OUEST ont été restaurés en 2017. D'après le diagnostic global, et la préconisation chronologique et technique, le mur de soutènement était le premier site à restaurer, c'est pourquoi la commune souhaite programmer sa restauration pour 2018. Ainsi sollicite les fonds DETR pour mener ce programme.

### **1- Mur de soutènement Pen-Prad :**

#### **Estimatif des dépenses :**

##### **Ingénierie :**

Devis signé société Géolithe pour l'estimatif des travaux :	2 900.00€
Etudes complémentaires préconisées :	16 000.00€ Devis à valider
Maîtrise d'œuvre liée aux travaux :	23 360.00€ Devis signé le 7 octobre 2016
Divers et imprévus (3%) :	1 200.00€
<b>Total ingénierie :</b>	<b>43 460.00€</b>

##### **Travaux :**

Estimatif :	210 704.00€
Divers et imprévus (3%) :	6 000.00€
<b>Total travaux :</b>	<b>216 704.00€</b>

<b>Total projet :</b>	<b>260 164€</b>
-----------------------	-----------------

#### **Estimatif des recettes :**

Préfecture - Fonds intempéries	accordé 30%	78 000.00€
DETR 2018 (50% de 260 000€)	50%	130 000.00€
Autofinancement	20%	52 164.00€
<b>Total recettes estimées</b>	<b>100</b>	<b>260 164.00€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter les fonds DETR 2018 en présentant ce dossier unique, condition pour mener à bien les travaux de remise en état en 2018.

## **11 - COMMISSIONS COMMUNALES : AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION AGRICOLE (DÉLIBÉRATION N°2018-016)**

Vu la délibération n°2014-085 créant la commission agricole,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Marie-Pierre GALLEN pour intégrer la commission agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à cette demande. Par conséquent la liste générale des commissions est modifiée (PJ).

Le Maire président les commissions, le tableau de la commission agricole communale est dressé comme suit :

Elu, adjointe au Maire :

- Marie-Pierre GALLEN – Logonet 56360 SAUZON

Elus, membres du conseil Municipal :

- Franck GUEGAN – Fonténégo 56360 SAUZON

- Huguette HUEL – Kerlédan 56360 SAUZON

Liste des agriculteurs de SAUZON constituant la commission extra-communale :

- Philippe et Erwan AMOUROUX - Le Grouigne 56360 SAUZON

- La Ferme du Poney Bleu : Auriane, Virginie, Valentin et Axel CASTERS – Anterre 56360 SAUZON

- Hubert GALLEN - Anterre 56360 SAUZON

- Franck GUEGAN – Fontenego 56360 SAUZON

- Damien GUEGAN – Magorlec 56360 SAUZON

- Nicolas GUEGAN - Lancreno 56360 SAUZON

- Florence GUEGAN (Daniel) – Kerguerch 56360 SAUZON

- Gilles GUENANTIN - Kerhuel 56360 SAUZON

- Yannick LARGOUET – Crawford 56360 SAUZON

- Alain LE GAL – Magorlec 56360 SAUZON

- André et Anthony LE PORT – Kervellan 56360 SAUZON

- Annie et Eloi PORTUGAL – Logonet 56360 SAUZON

- Bernadette et Xavier SAMZUN – Borticado 56360 SAUZON

- Baptiste VASSEUR – Kerzo 56360 SAUZON

- Richard LAURANCE – Kerguerch 56360 SAUZON

**12 – CONSULTATION DE LA COMMUNE : Projet de ferme éoliennes flottantes, GROIX / BELLE-ILE :** Le conseil municipal n'émet pas d'opposition

**13 – COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (D○ÉLIBÉRATION N°2018-016)**

**• Communication sur les marchés publics passés depuis le 16 janvier 2018**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	12/01/18	La Bien Nommée	Cadeau pour les aillonnais	33,33	40,00
Principal	12/01/18	La Belle-Iloise	Cadeau pour les aillonnais	33,33	40,00
Principal	17/01/18	MISSEARD QUINT B	Remplacement hotte salle Sarah Bernhardt	1 680,00	2 016,00
Principal	30/01/18	SARL ABOUD Amor et Fils	Salle d'expo : modification du réseau d'eaux usées	5 900,00	7 080,00
Principal	30/01/18	SAMZUN Philippe	Salle d'expo : travaux d'électricité suite aux dégâts des eaux	5 312,80	6 375,36
Principal	30/01/18	SARL Plâtrerie Belliloise	Salle d'expo : pose de placo suite aux dégâts des eaux	6 610,00	7 932,00
Principal	30/01/18	MA2P	Réfection des chalets	1 851,00	2 221,20
Principal	30/01/18	ROBERT Régis	Salle d'expo : peinture suite aux dégâts des eaux	3 700,00	4 440,00
Camping	30/01/18	MA2P	Centre d'accueil : pose et fourniture de ferme porte	2 620,00	3 144,00
Principal	31/01/18	SICLI	Salle Sarah Bernhardt : création plans sécurité	971,41	1 165,69
Camping	05/02/18	SARL CROZON Laurent	Bloc de chauffe sèche-linge : fourniture + pose	507,50	609,00
Port	05/02/18	PRIM'OCEAN	Passeport Escalé numérique	540,00	648,00
Port	05/02/18	PRIM'OCEAN	Guide Passeport Escalé	650,00	780,00
Camping	05/02/18	DUMONT Denis	Remplacement cartouche mitigeur thermostatique collectif	615,50	738,60
Camping	05/02/18	AP ELEC	Centre d'accueil : travaux plomberie	612,00	673,20
Principal	12/02/18	SICLI	Salle Sarah Bernhardt : rajout extincteurs	333,90	400,68
Principal	14/02/18	DEMCO	Bibliothèque : film pour couvrir les livres	348,00	417,60
Principal	16/02/18	SARL ABOUD Amor et Fils	Réhabilitation réseau eaux pluviales Rue Willaumez	5 095,00	6 114,00
Camping	20/02/18	MA2P	Centre d'accueil : pose et fourniture façade sur coffret SSI	495,00	594,00
Principal	20/02/18	SARL CROZON Laurent	Salle Sarah Bernhardt : matériel sono	3 510,83	4 213,00
Principal	20/02/18	EDF Collectivités	Salle Sarah Bernhardt : suivi annuel des consommations électriques	349,90	419,88
Principal	20/02/18	BURO 56 Aménagement	Salle Sarah Bernhardt : mobilier	19 007,73	22 809,28

L'ordre du jour est clos à 22h12

